



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMITÉS USEP PAR UNE RÉFLEXION SUR LE MODÈLE SOCIO- ÉCONOMIQUE

MODÈLE ÉCONOMIQUE



 **C'est la structure des moyens dont dispose l'association pour réaliser son projet associatif... et le choix de leur affectation afin de mettre en œuvre ses activités.**



PLAN MERCREDI

Suite au retour de la semaine sur 4 jours: PÉDT.

Les CT montent des CSH.



les services Civiques



Le Service National Universel (SNU)

USEP nationale



Le sport et économie sociale et solidaire



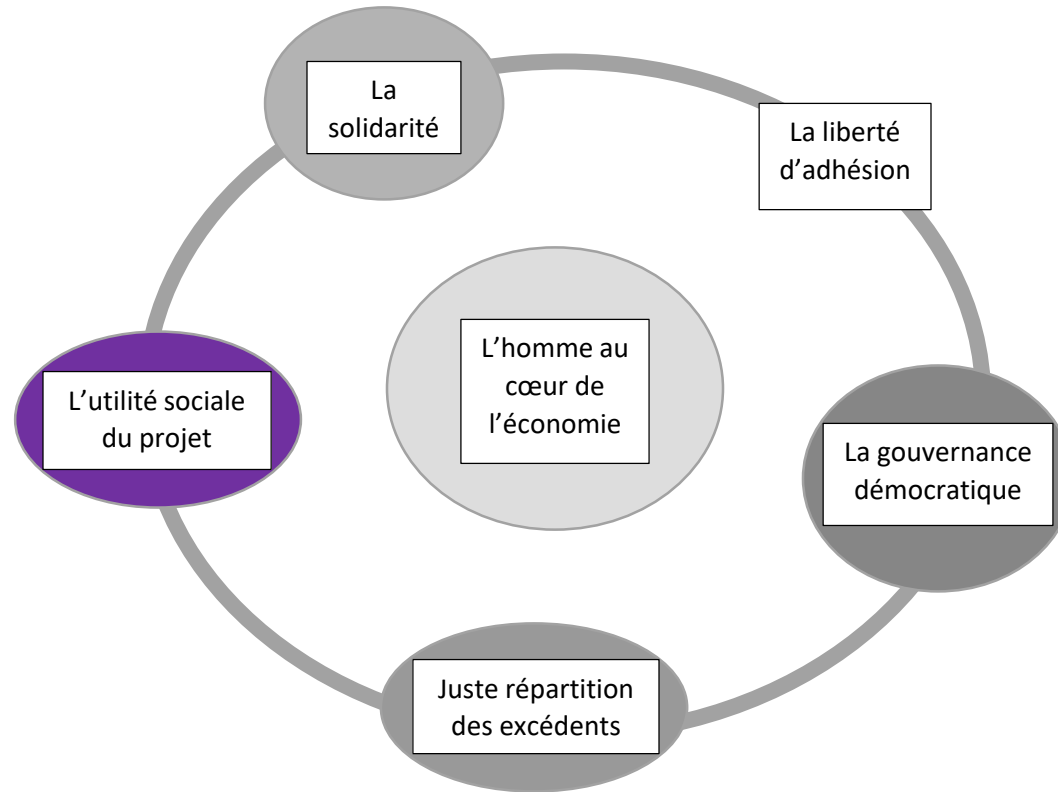
les cités éducatives

A l'initiative du CGET

Suite plan Borloo

Public prioritaire (QPV). Bassin de collège: Tous les acteurs se réunissent. Réussite scolaire...

MIEUX COMPRENDRE SON ENVIRONNEMENT ET LES COOPÉRATIONS POSSIBLES





LA LOI DU 31 JUILLET 2014 RELATIVE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DÉFINIT LE CHAMP DE L'ESS

- **Une finalité d'utilité sociale qui s'inscrit dans un projet économique**
- **Une lucrativité ne reposant pas que sur le seul partage du résultat**
- **Une mise en œuvre encadrée par une gouvernance démocratique et participative ainsi qu'une gestion éthique**
- **Une dynamique de développement reposant sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.**



Les fédérations et leurs clubs sont positionnés dans un cadre éducatif et social qui leur est reconnu, et pour lequel ils sont généralement éligibles aux fonds publics.



Importance de la diversification et de la pérennisation des financements des associations sportives, ainsi que la nécessité à cette fin de mieux utiliser l'utilité sociale et leur proximité locale.



Emplois CNDS

- **les nouveaux emplois seront contractualisés sur deux ans, soit la durée restante de l'olympiade**
- **le plafond de l'aide est de 12 000 € par an et par emploi (pour un emploi à plein temps et pour une année complète soit 12 mois).**
- **le calcul des nouvelles autorisations d'engagement (AE) liées à la création d'un emploi est basé sur 24 000 € (soit 12 000 € par an et par emploi).**



Seront privilégiés les emplois qui s'inscriront dans un ou plusieurs objectifs de développement poursuivis, en 2019, au titre de la part territoriale :



- le développement de la pratique fédérale, notamment dans une **logique de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive** (publics cibles et territoires carencés) ;



- la promotion du « **sport-santé** » et du sport en entreprise ;



- le renforcement des politiques **d'accueil de scolaires** ;



- le renforcement des actions en matière de lutte contre **les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport.**



Accompagner l'apprentissage

- **6000€/an max**
- **Reste à charge 300€/mois**



Emplois PEC

- **Durée des contrats : 9 mois minimum à 12 mois maximum, renouvelable de 6 à 12 mois maximum (non automatique)**
- **Le public : les personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi,**
- **Les entreprises concernées : les PEC sont réservés aux employeurs du secteur non marchand**
- **L'aide : montant de l'aide mensuelle de l'Etat entre 30% du SMIC à 60% (soit entre 256,88€ et 513,77€ pour un SMIC horaire à 9,88€**



Outillage existant pour financer et diversifier ses ressources

